

RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1^o 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5^e secondaire;
- 2^o 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5^e secondaire;
- 3^o 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6^o 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7^o 2 unités de culture et citoyenneté québécoise ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Le relevé des apprentissages* est le document officiel qui confirme la réussite ou la non-réussite de l'élève.

* Relevé des apprentissages : document produit par le MELS faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4^e et 5^e secondaire.

Centre
de services scolaire
des Appalaches

Québec 



Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Année scolaire 2024-2025 4^e secondaire

Renseignements importants concernant l'évaluation

Document à conserver pendant toute l'année scolaire

Version corrigée – Juin 2024

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2024**.

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre 2024**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 28 août 2024 au 7 novembre 2024
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- La rencontre de parents pour la remise du bulletin se tiendra le 21 et 22 novembre 2024.

Deuxième bulletin :

- Étape du 8 novembre 2024 au 7 février 2025
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur Mozaïk dans la semaine du 17 février 2025.

Troisième bulletin :

- Étape du 10 février 2025 au 20 juin 2025
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Bulletin disponible sur Mozaïk au plus tard le 10 juillet 2025.

* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences suivantes au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		X
Organiser son travail		
Savoir communiquer		
Savoir travailler en équipe		

Pour les matières suivantes : français, anglais, sciences de l'environnement

Veillez noter qu'un élève peut se voir exempté de l'examen de la session de juin s'il démontre avoir acquis les compétences dans cette matière et qu'il respecte les critères suivants :

- A obtenu une moyenne de 85 % et plus après l'examen du dernier module;
- A assisté à tous les cours de révision et a complété les documents de révision;
- A complété le cahier préparatoire (anglais et français);
- A complété la feuille synthèse (mathématiques);
- A fait preuve d'un investissement dans son travail tout au long de l'année.

*** La décision d'exempter ou non un élève revient à l'enseignant(e).

PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (4^e secondaire)

Discipline	Étape 1			Étape 2			Étape 3			
	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation en cours d'étape	Évaluation en fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)	X	X	X			X	X	X	
	Écrire (40 %)	X		X	X	X	X	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)			X	X	X	X	X		
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Écrire des textes (30 %)			X	X	X	X	X	X	X
Sciences et technologies	Pratique (40 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Théorie (60 %)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Histoire et éducation à la citoyenneté		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Arts plastiques	Créer des images personnelles et/ou médiatiques (70 %)			X	X	X	X	X	X	
	Apprécier une œuvre d'arts (30 %)			X	X	X	X	X	X	
Musique	Interpréter et/ou créer des œuvres musicales (70 %)			X	X	X	X	X	X	
	Apprécier des œuvres musicales (30 %)			X	X	X	X	X	X	
Art dramatique	Interpréter et/ou créer des œuvres dramatiques (70 %)			X	X	X	X	X	X	
	Apprécier des œuvres dramatiques (30 %)					X	X	X	X	
Éducation physique et à la santé		X		X	X	X	X	X	X	
Éducation physique complémentaire		X	X	X	X	X	X	X	X	
Anglais enrichissement				X	X	X	X	X	X	
Culture et citoyenneté québécoise		X	X	X	X	X	X	X	X	
Concentration cirque acrobatique, musique cirque, arts plastiques cirque et théâtre		X	X	X	X	X	X	X	X	
		Des évaluations à l'extérieur des heures de cours peuvent être prévues (spectacles, sorties, etc.). Les parents seront avisés à l'avance.								
Concentration théâtre (2 unités)		Aucune évaluation prévue à la première étape.								
Concentration hockey		X	X	X	X	X	X	X	X	
Concentration plein air		X	X	X	X	X	X	X	X	
		Des évaluations à l'extérieur des heures de cours peuvent être prévues en cours d'année et seront cumulées à l'étape 3 (expéditions et/ou sorties).								

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca> Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires...